

COMMUNIQUÉ DU SYNATPAU CFDT À DESTINATION DES SALARIÉ·ES DE LA BRANCHE FIIAC

La Branche des Géomètres-Experts, Géomètres-Topographes, Photogrammètres et Experts Fonciers tombe dans un vide conventionnel qui menace d'un retour au code du travail pour les salarié·es.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Le 15 Janvier 2024, les organisations patronales ont dénoncé l'accord du 7 mai 2019 relatif à la fusion des branches des économistes de la construction et des géomètres-topographes. À compter de cette date, et conformément à l'article L. 2261-13 du Code du travail, les partenaires sociaux disposaient d'un délai de 15 mois pour parvenir à un accord sur les nouvelles dispositions conventionnelles applicables à chacune des deux branches.

En effet, comme le précise l'article L. 2261-13 du code du travail, **« les salariés d'une branche incluse dans le champ d'application d'un accord de fusion dénoncé, et pour lesquels aucun accord de remplacement n'aurait été conclu dans le délai prévu par cet article, se verront appliquer le code du travail »**.

Dès lors, les partenaires sociaux se sont attelés, dans une volonté commune, à élaborer un projet de modernisation de la convention collective afin de pérenniser notre branche professionnelle et ainsi garantir les droits des salarié·es.

Cependant, face au constat que les discussions en cours ne permettraient pas d'aboutir à un accord global dans les délais impartis — et compte tenu du risque, confirmé par la Direction Générale du Travail (DGT), d'un retour à l'application exclusive du Code du travail — nous, SYNATPAU CFDT, avons signé avec l'UNGE (Union Nationale des Géomètres-Experts) un accord en janvier 2025. Celui-ci visait à maintenir les dispositions conventionnelles sur un champ d'application élargi, tout en introduisant des mesures de modernisation, notamment en matière de financement de la formation professionnelle et du paritarisme.

La fédération BATI MAT TP CFTC, qui considère le risque d'un retour au seul Code du travail comme non avéré, s'est opposée à cet accord.

Début avril 2025, nous avons signé un nouvel accord avec l'ensemble des organisations patronales (UNGE et FENIGS). Celui-ci, limité au seul maintien des dispositions conventionnelles existantes, visait à sauvegarder la convention collective avant l'expiration du délai légal. La fédération BATI MAT TP CFTC, fidèle à sa position initiale, a de nouveau exercé son droit d'opposition, propulsant ainsi la branche professionnelle des Géomètres-Experts, Géomètres-Topographes, Photogrammètres et Experts Fonciers dans un vide conventionnel.

ET MAINTENANT ?

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'une réponse de la DGT qui devrait se prononcer sur ce vide conventionnel dans lequel se retrouvent entreprises et salarié·es de la branche.

Le 24 avril dernier, L'UNGE et la FENIGS ont conjointement adressé à leurs adhérents une note dans laquelle ils réaffirment leur attachement au dialogue social pour la préservation des droits des salarié·es. Elles les invitent à maintenir les dispositions de la convention collective nationale et appellent l'ensemble des acteurs à poursuivre les échanges dans un esprit constructif, dans l'intérêt mutuel des entreprises et des salarié·es.

Nous saluons cette position commune des organisations patronales et répondons positivement à cet appel. C'est pourquoi, nous continuerons d'accompagner et d'encourager le dialogue social via nos réseaux locaux (CSE, sections syndicales, représentants...) à travers la mise en place d'accords d'entreprise qui garantiront les droits des salarié·es.

Depuis le début, le SYNATPAU CFDT s'est pleinement mobilisé pour instaurer un dialogue social de qualité au sein de la branche, dans le seul but de préserver la convention collective nationale et dans l'intérêt exclusif de tous les salarié·es. Nous invitons l'ensemble des organisations syndicales à rejoindre cet appel pour la reprise du dialogue social et nous renvoyons la fédération BATI MAT TP CFTC face à ses responsabilités, au regard de son poids dans la représentativité.

Adhérent·es, sympathisant·es, salarié·es de la branche professionnelle des géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers: nous nous tenons à vos côtés. Vous pouvez contacter notre service juridique, qui est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

Stébastien GIRAULT

Responsable branche FIIAC
Co-Secrétaire Général du SYNATPAU
contact@synatpau.com

Aziliz JEANNU

Responsable Service Juridique
06 43 20 87 32
service.juridique@synatpau.com

**Synat
pau**